

Département du Rhône

**SYNDICAT DE MISE EN VALEUR, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU
BASSIN VERSANT DU GARON**



ANIMATION DU PROJET BIO ET EAU GARON

**DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES**

Règlement de consultation (RC)

Date limite de remise des offres : vendredi 31 juillet 2020 à 12 heures

Référence : Marché n° 2020622800002

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur public	3
Coordonnées de l'acheteur public	3
Coordonnées des personnes référentes	3
Article 2 – Description du marché.....	3
Intitulé et objet.....	3
Type de marché.....	3
Lieu d'exécution	3
Article 3 – Conditions de la consultation.....	3
Type et forme de la procédure.....	3
Variantes.....	4
Délais d'exécution	4
Délai de validité des offres	4
Contenu du dossier de consultation	4
Etendue de la consultation.....	4
Modification des pièces du dossier de consultation.....	4
Conditions de participation en cas de groupement des candidatures ou des offres	4
Forme juridique en cas de groupement.....	4
Modalités d'attribution du présent marché.....	4
Article 4 – Présentation et critères d'analyse des offres	5
Contenu du dossier à remettre par les candidats	5
➤ Situation juridique	5
➤ Capacité	5
➤ Présentation et contenu de l'offre.....	6
Critères de jugement des offres	6
↳ Valeur technique (60 points)	6
↳ Prix (40 points)	7
↳ Note finale	7
Article 5 – Conditions de remise des offres.....	7
Article 6 – Renseignements complémentaires	7
Renseignements techniques et administratifs.....	7

Article 1 - Acheteur public

Coordonnées de l'acheteur public

Maître d'ouvrage : Syndicat de Mise en Valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

Personne responsable : Monsieur le Président

Coordonnées : SMAGGA

262 rue Barthélémy Thimonnier

69530 BRIGNAIS

Tél : 04 72 31 90 80

Coordonnées des personnes référentes

Maître d'ouvrage : SMAGGA

Contact : Frédéric AUGIER, chargé de mission protection de la ressource en eau

Tél : 04 72 31 90 83

Email : faugier@smagga-syseg.com

Article 2 – Description du marché

Intitulé et objet

L'intitulé du présent marché est :

Animation du projet Bio et Eau Garon

L'objet du marché est une mission qui consiste à l'élaboration et l'animation du projet Bio et Eau Garon afin de promouvoir l'agriculture biologique sur le bassin versant du Garon.

Type de marché

Le présent marché est un marché public de services (marché de prestations intellectuelles).

Le marché est un marché unique.

Lieu d'exécution

Le secteur concerné par le projet est les communes du bassin versant du Garon.

Article 3 – Conditions de la consultation

Type et forme de la procédure

La présente consultation est lancée dans le respect de l'article L2123-1 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée. Il s'agit d'une procédure ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

La négociation pourra porter sur les points suivants : le prix, les spécificités techniques.

Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Délais d'exécution

Le début d'exécution de la mission sera notifié par ordre de service.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours), à compter de la date limite de réception des offres.

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Règlement de consultation ;
- Acte d'engagement ;
- Cahier des clauses administratives particulières ;
- Cahier des clauses techniques particulières ;
- Bordereau des Prix.

Les documents relatifs au dossier de consultation seront mis à disposition sur la plateforme de dématérialisation des marchés du syndicat : <https://smagga.e-marchespublics.com>

Etendue de la consultation

Les entreprises étrangères candidates sont soumises à la législation française. Leurs offres sont rédigées en langue française. L'unité monétaire employée sera l'euro.

Modification des pièces du dossier de consultation

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier. Le candidat ne pourra élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite figurant à l'article 5 est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Conditions de participation en cas de groupement des candidatures ou des offres

Un même candidat ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Forme juridique en cas de groupement

Si la candidature émane d'un groupement de plusieurs sociétés, celui-ci se présentera de manière solidaire ou conjointe avec mandataire solidaire.

Modalités d'attribution du présent marché

Le marché sera attribué à l'entreprise qui, au terme de l'analyse des offres, aura remis l'offre la plus avantageuse économiquement.

Article 4 – Présentation et critères d'analyse des offres

Contenu du dossier à remettre par les candidats

Les candidats auront à produire un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux, à savoir :

➤ **Situation juridique**

- Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants
- Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

➤ **Capacité**

- Attestation d'assurance : déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Présentation d'une liste de 2 références récentes et relatives à l'objet du marché. L'intitulé, le chef de projet, le référent maître d'ouvrage, le montant de l'étude, la date et les délais de réalisation ainsi que les prestations réalisées seront soigneusement détaillées. Il sera précisé quels intervenants de l'équipe mobilisée pour le présent marché ont participé aux « études référence ». **Dans le cas où l'entreprise présente plus de 10 références, seules les 2 références les plus récentes seront considérées ;**
- Certificats de qualifications professionnelles : Eventuels certificats de qualification professionnelle (ISO 9001, OPQIBI...) attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. Celle-ci peut en apporter la preuve par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références à des travaux ;
- Déclaration d'effectifs : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation de l'équipe intervenante au travers notamment d'un organigramme précisant le nom, la fonction et l'expérience de chaque intervenant. Les CV afférents à chacun des intervenants seront joints au dossier de candidature. Les tâches que pourrait exercer chacun des intervenants seront précisées.
- Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. Le matériel spécifique et les logiciels informatiques susceptibles d'être utilisés pour le présent marché seront détaillés ;

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant.

En vertu de l'article R2143-16 du Code de la commande publique, dans le cadre de leur candidature, il est exigé que les candidats joignent une traduction en français aux éléments rédigés dans une autre langue.

Il est porté à l'attention des candidats qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Enfin, selon les dispositions de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le

document unique de marché européen, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article [R. 2143-3](#). Dans ce cas, il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.
Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français.

➤ **Présentation et contenu de l'offre**

Le projet de marché remis par les candidats comprendra :

- Un projet de marché comprenant les pièces ci-jointes à accepter sans aucune modification :
 - Un Acte d'Engagement (AE) daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché. Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement. Il sera accompagné des déclarations éventuelles des sous-traitants ;
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ;
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ;
 - Le Bordereau des Prix (B.P.) complété et signé.
- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la mission, ce document comprenant toutes justifications et observations nécessaires. En particulier, il devra y être joint :
 - Un mémoire descriptif présentant la méthodologie mise en œuvre pour mener à bien la mission illustrée d'exemples de réalisation ;
 - Le rappel synthétique des moyens humains et matériels mis à disposition.

Critères de jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions ci-après, à savoir :

↳ Valeur technique (60 points)

La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des éléments fournis par le prestataire (note méthodologique, références, équipe mobilisée...), et jugée sur les critères suivants :

- Méthodologie (adéquation du mémoire en réponse aux exigences du CCTP et calendrier prévisionnel) : 30 points
- Équipe (adéquation de l'équipe aux exigences des sites à étudier, compétences naturalistes présentées, et justification de la décomposition des temps passés et couts journaliers associés) : 20 points
- Références (mission similaires réalisées par le prestataire) : 10 points

Le référentiel de notation suivant sera employé :

Nombre de points (sous-critère noté sur 20)	Nombre de points (sous-critère noté sur 30)	Appréciation
0	0	Non abordé
4	6	Très insuffisant
8	12	Insuffisant
12	18	Correct
16	24	Satisfaisant
20	30	Très satisfaisant avec une valeur ajoutée

Références sur des études similaires : 1 points par référence pertinente (10 références demandées)

↳ Prix (40 points)

La notation du critère prix se fera selon la formule suivante :

$$\text{Note du candidat} = 40 \times \left(\frac{\text{offre la plus basse}}{\text{offre analysée}} \right)$$

↳ Note finale

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note finale (sur 100 points) en tenant compte des pondérations présentées ci-dessus.

Note Finale = Note Valeur technique (sur 60 points) + Note Prix (sur 40 points)

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, la note de la valeur technique sera prépondérante.

Article 5 – Conditions de remise des offres

Les offres seront déposées électroniquement sur la plate-forme <https://smagga.e-marchespublics.com> dans la rubrique de la consultation du présent marché.

**La date et heure limite de remise des offres est fixée au :
Vendredi 31 juillet 2020, à 12h00**

Article 6 – Renseignements complémentaires

Renseignements techniques et administratifs

Pour obtenir tous renseignements techniques qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Maître d'ouvrage :
Frédéric AUGIER
SMAGGA
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
Tél : 04 72 31 90 83
E-mail : faugier@smagga-syseg.com